

TARIFS

Juin 2026

Econopolis Wealth Management N.V.
Sneeuwbeslaan 20, bus 12
2610 Wilrijk



Résumé

La simplicité et la transparence de la structure des coûts ont toujours été au cœur des préoccupations d'Econopolis. C'est pourquoi cette brochure vous donne un aperçu des coûts et des taxes dont vous devez tenir compte lors de l'utilisation de nos services de gestion de fortune discrétionnaire.

Econopolis utilise des **fonds d'investissement gérés activement**. Dans le monde entier, votre gestionnaire de fortune est constamment à la recherche des fonds de placement qui lui conviennent en fonction de ses préférences personnelles, des thèmes de placement choisis, de ses objectifs et de sa tolérance au risque. Il investit vos actifs dans ces fonds d'investissement et s'**engage de manière proactive** en fonction des éclairages de nos équipes d'investissement.

En termes simples, il existe quatre types de coûts

1. Un coût destiné à la **banque dépositaire**. Ces frais comprennent les frais de transaction, les frais courants (frais de garde) et, si la banque dépositaire de la Banque de Luxembourg a été choisie, des frais administratifs fixes.
2. Un coût destiné aux **administrateurs externes**. Lorsque des fonds non éconopolis sont utilisés dans le portefeuille, ce coût comprend les coûts des produits qui sont réglés dans les fonds d'investissement sous-jacents par l'intermédiaire de la valeur liquidative.
3. Un coût destiné à **Econopolis**. Pour les fonds Econopolis, ce coût comprend les coûts des produits qui sont réglés dans les fonds d'investissement sous-jacents via la valeur liquidative nette. Pour la partie du portefeuille qui n'est pas constituée de fonds Éconopolis, ce coût comprend des frais de gestion pour Éconopolis.
4. Les taxes applicables sous forme de précompte mobilier, d'impôt sur les plus-values ou de taxe sur les opérations de bourse (TOB).

1. Vue d'ensemble des différents éléments de coût

Vous trouverez ci-dessous une description plus détaillée des frais éventuels qui peuvent s'appliquer à vous.

* Frais de services d'investissement : Frais de transaction

Les frais de transaction comprennent les coûts engagés pour réaliser une transaction (entrée ou sortie de fonds) dans votre portefeuille de placements. À cette fin, Econopolis travaille en collaboration avec deux entités exécutives, KBC Bank et Banque de Luxembourg, qui, en plus d'être des courtiers, sont également l'institution où vos titres sont détenus. Selon la partie choisie lors de l'ouverture du compte, différents frais de transaction s'appliquent.

Les frais de transaction facturés par KBC Bank s'élèvent à 25 € par transaction pour les fonds non cotés. Les frais de transaction facturés par la Banque de Luxembourg s'élèvent à 50 € par transaction pour les fonds Econopolis. Pour les fonds non cotés non-Econopolis, les frais de transaction à la Banque de Luxembourg sont de 0,25 % lorsque le portefeuille est inférieur à 2 millions d'euros, lorsque le portefeuille est supérieur à 2 millions d'euros mais inférieur à 10 millions d'euros, les frais de transaction sont de 0,15 % et lorsque le portefeuille est supérieur à 10 millions d'euros, les frais de transaction sont de 0,10 %. Ceci toujours avec des frais de transaction minimum de 50 €.

Le coût total des transactions dépend donc principalement du nombre d'opérations effectuées, et non du montant des opérations (à l'exception des fonds non Econopolis à la Banque de Luxembourg).

Pour les titres autres que les fonds (tels que les actions individuelles, les obligations ou les ETF), veuillez-vous référer aux tableaux de prix de KBC Bank et de la Banque de Luxembourg joints au présent document pour obtenir un aperçu complet des différents frais facturés par chaque banque respective.

Plus loin dans ce document, nous vous montrerons un certain nombre de scénarios qui vous donneront une bonne idée du montant réel de ces frais de transaction.

* Frais de services d'investissement : frais courants

Il s'agit des coûts des titres détenus dans le portefeuille d'investissement auprès de l'une des deux banques dépositaires avec lesquelles Econopolis coopère (KBC Bank ou Banque de Luxembourg). En fonction de la partie choisie au moment de l'ouverture du compte et du type de titre, d'autres frais courants (frais de garde) s'appliquent.

Les frais courants (frais de garde) facturés par KBC Bank varient en fonction de la taille de votre portefeuille. Pour les portefeuilles de moins de 2 millions d'euros, les frais courants sont de 0,04 % pour les fonds

Econopolis et de 0,06 % pour les fonds hors Econopolis. Pour les portefeuilles compris entre 2 et 25 millions d'euros, ces frais sont de 0,03 % pour les fonds Econopolis et de 0,05 % pour les fonds hors Econopolis. Lorsque le portefeuille est supérieur à 25 millions d'euros, les frais courants sont de 0,02 % pour les fonds Econopolis et de 0,04 % pour les fonds non Econopolis.

Les frais courants (frais de garde) facturés par la Banque de Luxembourg sont de 0,05 % pour les fonds Econopolis et de 0,15 % pour les fonds non-Econopolis si le portefeuille est inférieur à 2 millions d'euros, de 0,10 % pour les fonds non-Econopolis si le portefeuille est supérieur à 2 millions d'euros mais inférieur à 10 millions d'euros et de 0,08 % pour les fonds non Econopolis si le portefeuille est supérieur à 10 millions d'euros. Les frais courants (frais de garde) facturés par la Banque de Luxembourg sont d'un minimum de 5 € par titre sur une base annuelle et d'un minimum de 12,5 € par portefeuille et par trimestre.

*** Frais de services d'investissement : Frais uniques**

Le coût de la réception d'une invitation à participer à l'Assemblée générale de KBC Bank est de 25 € par convocation pour les entreprises belges et de 75 € par convocation pour les sociétés non belges. Pour la Banque de Luxembourg, il s'agit de 70 € par invitation numérique par courriel et de 85 € par invitation papier par courrier.

*** Coûts du produit : coûts permanents**

Les coûts annuels des produits ou Total Expense Ratio (TER) sont des coûts qui sont réglés dans les fonds d'investissement sous-jacents via la valeur liquidative. Il s'agit notamment des frais de gestion du gestionnaire du fonds en question, des frais d'administration, etc. Les frais de transaction annuels concernent les coûts de transaction qui constituent les fonds sous-jacents et sont également réglés via la valeur nette d'inventaire.

Econopolis n'est rémunérée que par les frais de gestion des fonds gérés par Econopolis Wealth Management NV en tant que gestionnaire de portefeuille, les « fonds Econopolis ». Les frais de gestion que vous payez dans les fonds autres qu'Econopolis ne reviennent pas à Econopolis, mais vont directement aux gestionnaires de ces fonds d'investissement. Pour la partie du portefeuille qui n'est pas investie dans des fonds Econopolis, des frais de gestion supplémentaires de 0,6 % (excl. TVA) facturée par Econopolis en sus des éventuels frais de gestion du tiers.

Lorsque les clients ont opté pour le dépositaire de la Banque de Luxembourg, des frais administratifs supplémentaires de 25 € par trimestre sont facturés pour les particuliers et de 250 € pour les entreprises. Ces coûts contribuent aux coûts courants du produit. Aucun frais d'entrée ou de sortie n'est facturé par Econopolis, seule la banque dépositaire facture les frais de transaction ci-dessus.

2. Frais applicables

Les impôts qui s'appliquent dépendent du type de fonds et des catégories d'actions dans lesquelles l'investissement est effectué. C'est principalement ce qui fait la différence entre les fonds mixtes et les fonds d'actions pures. Dans le cas des fonds de distribution, les dividendes sont versés annuellement et le précompte mobilier s'applique. Dans le cas des fonds de capitalisation, aucune distribution n'est effectuée et donc aucun précompte mobilier ne s'applique à ces distributions. Dans le cas des fonds de type capitalisation, le précompte mobilier n'est possible qu'en cas de sortie du fonds, si ce fonds est investi pour au moins 10 % dans des titres de créance, et ce sur (une partie de) la plus-value.

Dans le paragraphe suivant, vous obtiendrez un aperçu clair de toutes les taxes possibles qui peuvent s'appliquer à vous.

* **Taxe Reynders**

La taxe Reynders est un précompte mobilier de 30 % sur les plus-values réalisées attribuées aux titres de créance. Cela peut être le cas, par exemple, des fonds qui investissent, partiellement ou partiellement, dans des obligations. La taxe Reynders s'applique aux distributions, dividendes et intérêts des fonds obligataires et des fonds mixtes investis à au moins 10 % dans des titres de créance.

* **Précompte**

Le précompte mobilier s'applique aux distributions de fonds d'investissement de type distribution et s'élève à 30 %. Pour les investisseurs privés belges, cet impôt est prélevé à la source.

* **Taxe sur les comptes-titres**

L'impôt sur les comptes-titres s'applique aux comptes-titres d'une valeur moyenne supérieure à un million d'euros. Cet impôt annuel est dû lorsque la valeur moyenne des instruments financiers imposables sur le compte, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales, dépasse 1 000 000 € au cours de la période de référence. La période de référence standard couvre une période continue de douze mois, commençant le 1er octobre et se terminant le 30 septembre de l'année suivante.

Le taux de cette taxe annuelle sur les titres est de 0,30 %, appliqué à l'ensemble du compte-titres. Toutefois, le montant de l'impôt est limité à 10 % de la différence entre la base imposable et le montant seuil de 1 000 000 euros.

* Impôt sur les opérations boursières (TOB)

La taxe sur les opérations boursières (TOB) est une taxe sur les transactions sur valeurs mobilières cotées en bourse. Dans le cas des fonds d'investissement non cotés de type capitalisation, la TOB est de 0 % lors de la souscription aux fonds d'investissement, mais de 1,32 % lors de la sortie des parts, avec un maximum de 4 000 €. Avec les fonds d'investissement non cotés de type distribution, vous ne payez pas de TOB. Les autres taux de TOB sont de 0,35 % par transaction avec un maximum de 1 600 €, ceux-ci s'appliquent principalement aux actions individuelles, et de 0,12 % par transaction avec un maximum de 1 300 €, ceux-ci s'appliquent principalement aux obligations individuelles. Les ETF sont soumis à une taxe boursière à l'achat et à la vente.

* Impôt sur les plus-values

L'impôt sur les plus-values s'applique aux plus-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers, tels que les actions, les obligations, les trackers (ETF), les options, les produits dérivés, certains produits d'assurance, les cryptomonnaies et l'or d'investissement. À partir du 1er janvier 2026, le taux standard s'élève à 10 % sur la plus-value imposable. La première tranche de 10.000 € de plus-values réalisées par personne est exonérée chaque année. Pour les actifs financiers acquis avant le 1er janvier 2026, la valeur au 31 décembre 2025 est, en principe, retenue afin de déterminer la plus-value imposable, de sorte que les plus-values historiques réalisées avant 2026 ne soient pas imposées. Les frais et taxes ne sont pas déductibles lors du calcul de la plus-value imposable. Dans certains cas, l'impôt peut être retenu à la source par la banque ou le courtier, sauf si le contribuable opte pour une déclaration via l'impôt des personnes physiques.

3. Exemples

Sur la base des trois exemples ci-dessous, nous donnons un aperçu des coûts et des impôts attendus sur une base annuelle, à la fois en euros et en pourcentage de la valeur du portefeuille. Ces exemples supposent que le portefeuille de placement est entièrement investi dans des fonds Econopolis et excluent également les rendements futurs. Ce rendement fictif du portefeuille de 0 % permet de comprendre plus facilement le pourcentage de rendement que le produit doit rapporter pour compenser les coûts.

Les montants en euros dans les colonnes indiquent les coûts totaux (cumulés) de la période en question, tandis que les pourcentages dans les colonnes montrent l'impact de ces coûts sur le rendement annuel. Le coût à l'achat comprend les frais de transaction au moment de l'achat, le coût de vente après 1 an, 3 ans et 5 ans, respectivement, comprend le coût d'achat, le coût du produit de possession 1 an, 3 ans et 5 ans, respectivement, et les frais de transaction de vente.

Si votre portefeuille et/ou le nombre d'achats et de ventes diffèrent de ces exemples de portefeuilles, les coûts qui s'appliquent à vous sont également différents des montants et des pourcentages indiqués.

* Exemple 1

Cet exemple suppose un portefeuille de 200 000 € d'un particulier avec un profil de risque moyen qui a choisi d'investir dans Econopolis, des fonds immobiliers et de l'or. Cela signifie que le portefeuille est investi dans un fonds interne mixte Econopolis, cinq fonds d'actions Econopolis, un fonds d'obligations Econopolis et de l'or. Lors de l'ouverture d'un compte, le client a choisi le dépositaire KBC Bank.

Aucune transaction n'est prise en compte à l'exception de l'opération d'achat initiale et de l'opération de vente après respectivement 1 an, 3 ans ou 5 ans. La taxe Reynders, le précompte mobilier, l'impôt sur les plus-values et la taxe sur les opérations de bourse (TOB) sont applicables. La TVA n'est pas incluse.

Service : Gestion discrétionnaire

Montant investi : 200.000 €

Profil de risque : Profil de risque moyen

Interprétation : Mise en œuvre par le biais de sept fonds d'investissement Econopolis et d'or

* Le coût du produit est déjà inclus dans la valeur du produit et vous ne payez pas de supplément. Taux à partir du 01/01/2026.

Montant investi : 200 000 €	Coûts accumulés et impact sur les rendements annuels							
	Coûts lors de l'achat		Coûts lors de la vente après 1 an		Coûts de vente après 3 ans		Coûts de vente après 5 ans	
Frais de services d'investissement	0,10%	€ 200,00	0,24%	€ 482,80	0,24%	€ 648,40	0,24%	€ 814,00
Coûts permanents	0,00%	€ 0,00	0,04%	€ 82,80	0,04%	€ 248,40	0,04%	€ 414,00
Frais de transaction	0,10%	€ 200,00	0,20%	€ 400,00	0,20%	€ 400,00	0,20%	€ 400,00
Coûts non récurrents	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Autres coûts	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Coûts non récurrents	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Coûts des services auxiliaires	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Frais accessoires	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Coûts des produits*	0,00%	€ 0,00	0,98%	€ 1.956,90	0,98%	€ 5.870,70	0,98%	€ 9.784,50
Frais permanents	0,00%	€ 0,00	0,95%	€ 1.893,30	0,95%	€ 5.679,90	0,95%	€ 9.466,50
Coûts transactionnels	0,00%	€ 0,00	0,03%	€ 63,60	0,03%	€ 190,80	0,03%	€ 318,00
Coûts non récurrents	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Frais accessoires	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Incitations	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Coûts totaux	0,10%	€ 200,00	1,22%	€ 2.439,70	1,22%	€ 6.519,10	1,22%	€ 10.598,50

* Exemple 2

Dans cet exemple, nous prenons l'hypothèse d'un portefeuille de 1 000 000 € d'un particulier à haut profil de risque qui a choisi d'investir dans Econopolis, des fonds internes et de l'or. Cela signifie que le portefeuille est investi dans deux fonds internes mixtes Econopolis, cinq fonds d'actions Econopolis, un fonds d'obligations Econopolis et de l'or. Lors de l'ouverture d'un compte, le client a choisi le dépositaire KBC Bank.

Aucune transaction n'est prise en compte à l'exception de l'opération d'achat initiale et de l'opération de vente après respectivement 1 an, 3 ans ou 5 ans. La taxe Reynders, le précompte mobilier, l'impôt sur les plus-values et la taxe sur les opérations de bourse (TOB) sont applicables. La TVA n'est pas incluse.

Service : Gestion discrétionnaire
Montant investi : € 1.000.000
Profil de risque : Profil de risque élevé
Interprétation : Mise en œuvre via huit fonds d'investissement Econopolis et de l'or

* Le coût du produit est déjà inclus dans la valeur du produit et vous ne payez pas de supplément. Taux à partir du 01/01/2026.

Montant investi : 1.000 000 €	Coûts accumulés et impact sur les rendements annuels							
	Coûts lors de l'achat		Coûts lors de la vente après 1 an		Coûts de vente après 3 ans		Coûts de vente après 5 ans	
Frais de services d'investissement	0,02%	€ 225,00	0,09%	€ 864,00	0,09%	€ 1.692,00	0,09%	€ 2.520,00
Coûts permanents	0,00%	€ 0,00	0,04%	€ 414,00	0,04%	€ 1.242,00	0,04%	€ 2.070,00
Frais de transaction	0,02%	€ 225,00	0,05%	€ 450,00	0,05%	€ 450,00	0,05%	€ 450,00
Coûts non récurrents	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Autres coûts	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Coûts non récurrents	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Coûts des services auxiliaires	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Frais accessoires	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Coûts des produits*	0,00%	€ 0,00	1,15%	€ 11.462,00	1,15%	€ 34.386,00	1,15%	€ 57.310,00
Frais permanents	0,00%	€ 0,00	1,10%	€ 10.973,00	1,10%	€ 32.919,00	1,10%	€ 54.865,00
Coûts transactionnels	0,00%	€ 0,00	0,05%	€ 489,00	0,05%	€ 1.467,00	0,05%	€ 2.445,00
Coûts non récurrents	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Frais accessoires	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Incitations	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Coûts totaux	0,02%	€ 225,00	1,23%	€ 12.326,00	1,23%	€ 36.078,00	1,23%	€ 59.830,00

* Exemple 3

Cet exemple suppose un portefeuille de 2 000 000 € d'un particulier à faible profil de risque qui a choisi d'investir dans des fonds internes Econopolis. Cela signifie que le portefeuille est investi dans un fonds interne mixte Econopolis. Le client a choisi le dépositaire Banque de Luxembourg lors de l'ouverture d'un compte.

Aucune transaction n'est prise en compte à l'exception de l'opération d'achat initiale et de l'opération de vente après 1 an, 3 ans ou 5 ans respectivement. La taxe Reynders, le précompte mobilier, l'impôt sur les plus-values et la taxe sur les opérations de bourse (TOB) sont applicables. La TVA n'est pas incluse.

Service : Gestion discrétionnaire
Montant investi : € 2.000.000
Profil de risque : Profil de risque faible
Interprétation : Mise en œuvre via un fonds d'investissement Econopolis

* Le coût du produit est déjà inclus dans la valeur du produit et vous ne payez pas de supplément. Taux à partir du 01/01/2026.

Montant investi : 2.000 000 €	Coûts accumulés et impact sur les rendements annuels							
	Coûts lors de l'achat		Coûts lors de la vente après 1 an		Coûts de vente après 3 ans		Coûts de vente après 5 ans	
Frais de services d'investissement	0,00%	€ 50,00	0,05%	€ 1.092,00	0,05%	€ 3.076,00	0,05%	€ 5.060,00
Coûts permanents	0,00%	€ 0,00	0,05%	€ 992,00	0,05%	€ 2.976,00	0,05%	€ 4.960,00
Frais de transaction	0,00%	€ 50,00	0,01%	€ 100,00	0,01%	€ 100,00	0,01%	€ 100,00
Coûts non récurrents	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Autres coûts	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Coûts non récurrents	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Coûts des services auxiliaires	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Frais accessoires	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Coûts des produits*	0,00%	€ 0,00	0,86%	€ 17.196,00	0,86%	€ 51.588,00	0,86%	€ 85.980,00
Frais permanents	0,00%	€ 0,00	0,85%	€ 16.900,00	0,85%	€ 50.700,00	0,85%	€ 84.500,00
Coûts transactionnels	0,00%	€ 0,00	0,01%	€ 296,00	0,01%	€ 888,00	0,01%	€ 1.480,00
Coûts non récurrents	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Frais accessoires	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Incitations	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00	0,00%	€ 0,00
Coûts totaux	0,00%	€ 50,00	0,91%	€ 18.288,00	0,91%	€ 54.664,00	0,91%	€ 91.040,00



Econopolis Wealth Management N.V.
Sneeuwbeslaan 20, bus 12
2610 Wilrijk, Belgique
Tél. : +32 336 65 55
Fax : +32 336 64 66
M : info@econopolis.be
www.econopolis.be
Numéro de TVA : BE0812 127 055